

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, présente.—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1931, de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934, comme suit:

Arrêté en Conseil, C.P. 1209, du 25 juin 1934: acceptant la soumission de la *Regent Knitting Mills, Limited*, Montréal, pour 8,000 paires de vestons, chandails, requis pour distribution aux hommes employés à des travaux de secours entrepris par le département de la Défense nationale.

Arrêté en Conseil, C.P. 1243, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$2,000.00 à Alexander Davidson, pour blessures reçues par une explosion de mine sur des travaux de secours à un endroit connu comme aéroport de Témiskaming.

Arrêté en Conseil, C.P. 1295, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$77,681.38 à la province de l'Alberta pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 1296, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$81.00 à la province de l'Alberta pour secours direct provincial.

Arrêté en Conseil, C.P. 1297, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$37.50 à la province de l'Alberta pour secours direct provincial en améliorations du district No 71.

Arrêté en Conseil, C.P. 1298, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$207.64 à la province de la Colombie-Britannique pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 1299, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$3,672.39 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 1300, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$852.92 à la province du Nouveau-Brunswick, pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 1301, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$5,688.22 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 1302, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$203.79 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 1303, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$47,686.07 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct municipal.

Arrêté en Conseil, C.P. 1304, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$337,231.58 à la province de l'Ontario, pour secours direct municipal, secours direct provincial dans les districts non organisés et secours direct provincial dans les municipalités incapables de contribuer.

Arrêté en Conseil, C.P. 1305, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$60,415.20 à la province de l'Ontario, pour travaux municipaux.

Arrêté en Conseil, C.P. 1306, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$11,878.25 à la province de Québec, pour secours direct municipal, secours direct provincial dans le territoire non organisé des Les Forges-Mission, comté de St-Maurice.

Arrêté en Conseil, C.P. 1307, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$14,867.13 à la province de Québec, pour secours direct municipal, secours direct provincial dans les municipalités incapables de contribuer, secours direct provincial dans les municipalités organisés et dans les territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 1308, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$13,760.37 à la province de Québec pour travaux municipaux (département des chemins) travaux provinciaux (département de la colonisation).

Arrêté en Conseil, C.P. 1309, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$15,186.86 à la province de Québec, pour travaux municipaux dans la cité de Joliette et pour les grandes routes provinciales.

Arrêté en Conseil, C.P. 1310, du 25 juin 1934: autorisant paiement de \$6,302.47 à la province de Québec pour secours direct provincial dans les municipalités organisées et les territoires non organisés.